



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT**  
**LES MODALITES DE REGLEMENT DES FRAIS – Année 2009/2010**

**TARIFS 2009/2010 (en fonction des classes)**

(seuls les stages donnent droit à une déduction sur les repas).

<b>Régime</b> <b>Classes</b>	<b>EXTERNE</b> (Contribution des familles)	<b>DEMI-PENSIONNAIRE</b> (contribution des familles + repas de midi)	<b>INTERNE</b> (contribution des familles + repas de midi + Internat)
BTSA 1 <sup>ère</sup> année	104€ /mois	177,50 €/mois	273,70 €/mois
BTSA 2 <sup>ème</sup> année	104€ /mois	180,90 €/mois	279,80 €/ mois

**DIX règlements mensuels** répartis de la façon suivante :

- un acompte le jour de la rentrée
- un acompte au 15 octobre
- huit prélèvements à partir de novembre, au quinze de chaque mois.

**Il est rappelé que les coûts sont FORFAITAIRES pour l'année complète. Le règlement en 10 mensualités est une facilité accordée aux étudiants, en aucun cas il ne peut être possible de rapprocher ce dixième du temps réel passé en formation sur un mois donné.**

En conséquence vous recevrez début novembre 2009 **la facture forfaitaire** (de septembre 2009 à juin 2010) vous précisant le contenu :

- Le coût de la contribution des familles, restauration (voir ci-dessus)
- Le coût d'un éventuel séjour d'études  
**Les séjours d'études font partie intégrante de la formation.**
- Les acomptes que vous aurez versés le jour de la rentrée et le 15 octobre.

**REMARQUE :**

**En cas d'abandon de scolarité ou de changement de régime, il est rappelé que tout trimestre commencé est du.**